

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

## SOCIÉTÉ PRÉVOTÉ LOGISTIQUE DEMANDE D'ENREGISTREMENT EN VUE D'IMPLANTER ET D'EXPLOITER UN ENTREPÔT LOGISTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AMBLAINVILLE

Commune d'implantation des installations : Amblainville

Commune concernée par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source, située dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet : Méru

Par arrêté préfectoral, la préfète de l'Oise a prescrit une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société **PRÉVOTE LOGISTIQUE** pour la rubrique n° **1510-2b** au titre de l'activité soumise à enregistrement.

Le projet de la société **PRÉVOTE LOGISTIQUE** porte sur la création d'un entrepôt de stockage, destiné à recevoir différents types de marchandises à savoir : matières combustibles, papier, carton bois ou matériaux combustibles analogues, polymères, pneumatiques sur le territoire de la commune d'Amblainville.

Le bâtiment, d'une surface globale d'environ 6577 m<sup>2</sup>, sera composé de 3 cellules de 1313 m<sup>2</sup>, 2633 m<sup>2</sup> et 2631 m<sup>2</sup> ainsi que 281 m<sup>2</sup> de bureaux sur une parcelle de 21076 m<sup>2</sup>.

L'entrepôt permettra le stockage de produits d'une quantité supérieure à 500 t.

**La consultation du public aura lieu du lundi 11 septembre 2023 au lundi 9 octobre 2023 inclus**

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement sur le site internet des services de l'État dans l'Oise à l'adresse suivante :

<https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classees/Procedure-d-enregistrement-ou-d-autorisation-temporaire-consultation-du-public>

Il pourra formuler ses observations adressées à la préfète de l'Oise :

- par lettre adressée à la direction départementale des territoires – service de l'eau, de l'environnement et de la forêt – Bureau de l'environnement, 2 boulevard Amyot d'Inville, BP 20317, 60021 Beauvais cedex
- par voie électronique à l'adresse mail [ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr](mailto:ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr), en précisant dans l'objet du courrier « enregistrement consultation du public – PREVOTE LOGISTIQUE »

Ces observations devront être transmises avant la fin du délai de la consultation du public.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'Amblainville, aux heures d'ouverture au public.

Toute information sur le dossier peut être demandée :

- à Monsieur Jean-Stéphane PREVOTE – responsable de la société PREVOTE LOGISTIQUE 46 rue Aristide Briand 60110 Méru – Tel : 06.11 05 08 51 - mail : [jsp@prevote.com](mailto:jsp@prevote.com)
- à Monsieur Alexandre BRETAVULT mandataire du projet – Tel : 02.57.62.08.60 - mail : [alexandre.bretault@ice-conseil.fr](mailto:alexandre.bretault@ice-conseil.fr)
- à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 BEAUVAIS.

La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement qui peut être l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.512-7, ou d'un arrêté préfectoral de refus.